

Communiqué

FÉDÉRAL

Commissaire à la protection de la vie privée du Canada

Commissaire à l'information du Canada

PROVINCIAL ET TERRITORIAL

Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Alberta

Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique

Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée par intérim de l'Île-du-Prince-Édouard

Ombudsman du Manitoba

Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée du Nouveau-Brunswick

Agent de révision de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée de la Nouvelle-Écosse

Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée du Nunavut

Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario

Commission d'accès à l'information du Québec

Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Saskatchewan

Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de Terre-Neuve-et-Labrador

Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée des Territoires du Nord-Ouest

Ombudsman et commissaire à l'information et à la protection de la vie privée du Yukon

Pour diffusion immédiate

Le 9 octobre 2013

Les autorités de protection de l'accès à l'information et de la vie privée du Canada exhortent le gouvernement à moderniser la législation

Remarque : Les commissaires et les ombudsmans seront à la disposition des médias pour les entrevues le mercredi 9 octobre de 9 h 30 à 10 h 30 (HNP) à l'Hotel Vancouver, 900, rue West Georgia, Vancouver.

VANCOUVER – Il conviendrait de moderniser les lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels du Canada pour protéger ces droits de première importance compte tenu des bouleversements technologiques et des pressions exercées par les citoyens engagés, ont souligné les autorités de protection de l'accès à l'information et de la vie privée dans une résolution conjointe publiée aujourd'hui.

Dans leur résolution, les commissaires et ombudsmans à l'information et à la protection de la vie privée de toutes les régions du pays encouragent vivement les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à mettre à jour leurs lois respectives.

Ils font observer que les révélations récentes concernant les programmes de surveillance du gouvernement ont avivé les préoccupations des Canadiens à l'égard de l'érosion de leurs droits à la vie privée et ont suscité des appels en faveur d'une plus grande transparence et d'une supervision accrue.

Ailleurs dans le monde, les lois sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée ont été renforcées pour être mieux adaptées aux réalités du XXI^e siècle, et le Canada ne doit pas être en reste, ont-ils ajouté.

« Nous vivons dans un monde où les technologies évoluent à la vitesse de la lumière et les organismes utilisent nos renseignements personnels de façons qui étaient jusque-là inimaginables – ce qui crée des risques inconnus jusqu'alors pour notre vie privée. Nos lois doivent être à la hauteur. Les Canadiens exigent et méritent des lois modernes et efficaces pour protéger leur droit à la vie privée », a déclaré Jennifer Stoddart, commissaire à la protection de la vie privée du Canada.

« L'accès à l'information est l'expression des valeurs fondamentales des Canadiens. Il s'agit d'un élément essentiel au bon fonctionnement de la démocratie, a affirmé Suzanne Legault, commissaire à l'information du Canada. Les lois canadiennes sur l'accès à l'information doivent refléter ce rôle important et devenir la norme par excellence à l'échelle mondiale. »

« Nous devons veiller à ce que nos lois soient suffisamment rigoureuses pour nous permettre de relever les défis d'aujourd'hui, tout en continuant de protéger le droit à la vie privée et à l'accès à l'information pour les générations futures », a affirmé Elizabeth Denham, commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique et hôte de l'assemblée de cette année des autorités fédérales, provinciales et territoriales de protection de l'accès à l'information et de la vie privée.

La résolution présente un certain nombre de réformes à examiner, notamment :

- déterminer le moment où les personnes doivent être prévenues lorsque leurs renseignements personnels ont été perdus, volés ou consultés sans autorisation et établir la façon dont cet avis sera formulé;
- instaurer l'obligation prescrite par la loi de documenter les débats, les actions et les décisions des organismes publics pour promouvoir la transparence et la responsabilisation;
- doter les organismes de réglementation de puissants pouvoirs de surveillance et d'application de la loi, notamment la possibilité de prendre des ordonnances exécutoires et des sanctions en cas de non-conformité.

La résolution a été adoptée lors de l'assemblée annuelle des commissaires et des ombudsmans à l'information et à la protection de la vie privée des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de tout le Canada.

– 30 –

La [résolution](#) est disponible sur le site web du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (www.priv.gc.ca).

Pour plus de renseignements ou pour toute demande d'entrevue avec les médias, communiquez avec :

Cara McGregor
Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique
cmcgregor@oipc.bc.ca
250-217-5535

Valerie Lawton
Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
Valerie.Lawton@priv.gc.ca

Josée Villeneuve
Commissariat à l'information du Canada
Josee.Villeneuve@oic-ci.gc.ca